|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CA/264** | Le 6 février 2023 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** |
|  |
| Objet : | **Trentième réunion du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR), Genève, 1er-3 mai 2023** |
|  |

J'ai l'honneur de vous informer, par la présente Circulaire administrative, que la trentième réunion du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) se tiendra au siège de l'UIT à Genève du **1er au 3 mai 2023 inclus.**

Comme indiqué dans l'article 11A de la Convention de l'UIT, le GCR est ouvert à la participation des représentants des Administrations des États Membres et des représentants des Membres du Secteur ainsi que des Présidents des Commissions d'études et autres groupes.

Il est notamment chargé d'examiner les priorités, les programmes, les opérations, les questions financières et les stratégies concernant les Assemblées des radiocommunications, les commissions d'études et la préparation des Conférences des radiocommunications ainsi que toute question particulière que lui confie une conférence de l'Union, une Assemblée des radiocommunications ou le Conseil. Le GCR recommande des mesures visant à encourager la coopération et la coordination avec d'autres organes de normalisation, avec le Secteur de la normalisation des télécommunications, avec le Secteur du développement des télécommunications et avec le Secrétariat général.

Le projet d'ordre du jour a été établi en concertation avec le Président du GCR et est reproduit dans l'**Annexe**.

Tous les documents et renseignements administratifs concernant la prochaine réunion du GCR seront mis sur le site web de l'UIT à l'adresse : [www.itu.int/ITU-R/go/RAG](http://www.itu.int/en/ITU-R/conferences/rag/Pages/default.aspx) dès qu'ils seront prêts.

Contributions

Les contributions devront être soumises au Bureau des radiocommunications (BR) à l'adresse brrag@itu.int, avec copie au Président et aux Vice-Présidents du GCR (voir les adresses électroniques indiquées sur la page web suivante : [www.itu.int/go/RAGchairs](http://www.itu.int/go/RAGchairs)).

Pour pouvoir assurer la traduction des documents du GCR dans les six langues de l'Union, les contributions doivent être soumises avant le **17 avril 2023**. Les contributions reçues après ces dates seront publiées dans la langue originale seulement.

Programme de la réunion

La réunion du GCR débutera à 9 h 30 le 1er mai 2023.

Un programme de gestion du temps détaillé sera publié sur la page web du GCR une fois passée la date limite de soumission des contributions.

Participation à distance, interprétation et diffusion sur le web

Il sera possible de participer à distance aux sessions du GCR sur la plate-forme [Zoom](https://zoom.us/download).

Un service d'interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'Union sera également assuré.

Les sessions seront en outre diffusées sur le web et enregistrées dans les six langues pour visionnage pendant et après la réunion.

Inscription

L'inscription préalable est obligatoire et s'effectue exclusivement en ligne. Les participants doivent en premier lieu remplir un formulaire de demande d'inscription en ligne, après quoi ils reçoivent la validation de leur inscription de la part de leur coordonnateur désigné pour l'inscription aux manifestations de l'UIT-R.

Les participants trouveront les renseignements nécessaires concernant l'inscription des délégués à l'adresse:

[www.itu.int/en/ITU-R/information/events](https://www.itu.int/fr/ITU-R/information/events/Pages/eventregistration.aspx)

Informations générales

De plus amples informations sont disponibles sur le site web du GCR, à l'adresse :
[www.itu.int/ITU-R/go/RAG](https://www.itu.int/fr/ITU-R/conferences/rag/Pages/default.aspx).

Le Bureau reste à votre disposition pour toute question concernant la présente Circulaire administrative (la personne à contacter au Bureau des radiocommunications est Mme Joanne Wilson – courriel : joanne.wilson@itu.int).

Mario Maniewicz
Directeur

Annexe: 1

ANNEXE

Projet d'ordre du jour de la trentième réunion du Groupe consultatif des radiocommunications

(1er-3 mai 2023)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1 | Remarques liminaires |  |
| 2 | Adoption de l'ordre du jour |  |
| 3 | Rapport à la 30ème réunion du Groupe consultatif des radiocommunications |  |
| 4 | Résultats relatifs à la PP-22 |  |
| 5 | Questions relatives à la session de 2023 du Conseil de l'UIT |  |
| 6 | Mise en œuvre des décisions de l'AR-19• Examen du rapport du Groupe de travail par correspondance 2 du GCR chargé de la révision éventuelle des Résolutions UIT-R 1-8 et 15-6 |  |
| 7 | Mise en œuvre des décisions de la CMR-19• Examen du rapport du Groupe de travail par correspondance 1 sur la mise en œuvre de la Déclaration sur l'égalité hommes‑femmes adoptée par la CMR-19 et la rédaction d'une éventuelle Résolution de l'AR-23 sur l'égalité hommes-femmes |  |
| 8 | Préparation de l'AR-23 et de la CMR‑23 |  |
| 9 | Activités des commissions d'études |  |
| 10 | Activités intersectorielles  |  |
| 11 | Projets de Plan opérationnel quadriennal glissant pour la période 2024‑2027 |  |
| 12 | Système d'information du BR |  |
| 13 | Sensibilisation des membres |  |
| 14 | Date de la prochaine réunion |  |
| 15 | Divers |  |

 M. Daniel OBAM
 Président du Groupe consultatif des radiocommunications
 dobam@cns.go.ke